

Mgr Jean-Louis Bruguès. Chronique sur un théologien « ordinaire » (4)

Author : Vini Ganimara

Categories : [Dicastères](#)

Date : 23 août 2010

Tout aussi approximatives sont ses réflexions, dans une deuxième « piste », sur le fait que les divorcés « remariés » qui ne communient pas puisqu'ils vivent dans une situation objectivement adultère, pourraient cependant pratiquer une communion de désir. Cela part d'un bon sentiment à leur endroit, mais J.-L. Bruguès a-t-il oublié que la communion de désir (de même que le baptême de désir) suppose, comme on l'apprenait dans les bons vieux catéchismes, la contrition parfaite. Laquelle serait suivie en l'espèce de la décision des « remariés » de se séparer, au moins de corps, et du coup, une fois tout scandale écarté, leur permettrait la communion sacramentelle.

Mais c'est surtout dans le fond du sujet sur lequel il planchait que notre homme est franchement libéral. En une troisième « piste », évoquée par lui, c'est vrai, au conditionnel, mais tout de même comme une « piste » empruntable, il se lâchait : « Il y aurait aussi une sorte de droit, celui du blessé, du malade, du pécheur, en un mot, de recevoir le viatique de vie qui refait les forces et permet de repartir d'un bon pied. Cette perspective rejoindrait la pratique de nos frères orthodoxes qui autorisent un remariage après adultère ». Et le futur Consulteur de la Foi concluait son article : « Comme le disait le cardinal Danneels dans sa déclaration au Synode, l'Église est toujours parvenue dans son histoire à trouver une solution aux problèmes intérieurs qui se posaient à elle. Elle l'a fait à son rythme, qui est fort lent. »

Jean-Louis Bruguès a été nommé évêque d'Angers. Puis Secrétaire de la Congrégation pour l'Éducation catholique. Puis Consulteur de la Congrégation pour la Doctrine de la foi. On pourrait peut-être en rester là...